

## EPREUVE DE FRANÇAIS

Cette épreuve comporte quatre (4) pages.

*N.B. : Le candidat est tenu de préciser sur sa copie le sujet choisi sous peine de pénalité.*

Traiter un (1) sujet parmi les trois (3) suivants.

**1<sup>er</sup> sujet : Contraction de texte**

### Chefs d'Etats irresponsables

L'Etat en Afrique est très souvent un Etat patrimonial. Si celui qui est à la tête de l'Etat prend tous les biens publics comme biens patrimoniaux, c'est comme si l'Etat disparaissait purement et simplement. Ce qui caractérise certaines élites politiques, c'est l'esprit d'irresponsabilité. Le dirigeant européen du temps colonial était quelqu'un de très dur qui exigeait la discipline des Africains. Malgré cela, il se considérait comme responsable des populations sous ses ordres. C'est ainsi que le commandant de cercle devait répondre de ses actions devant le gouverneur. Le gouverneur de territoire devait répondre de ses actions vis-à-vis du gouverneur général de la Fédération. En revanche, nombre de dirigeants africains ont pris le pouvoir en abandonnant cette idée de responsabilité qui existait traditionnellement aussi chez les dirigeants africains. Les chefs d'Etats ont une tendance à vouloir diriger sans répondre de leurs actes.

Sur ce plan, il est utile de préciser la notion de responsabilité du pouvoir africain traditionnel. Un dicton africain déclare : « Ce n'est pas le roi qui a la royauté, c'est la royauté qui a le roi. » Le pouvoir en Afrique était largement partagé entre différents groupes qui entouraient le chef ou le roi. On faisait comprendre au roi, avant d'être investi, qu'il devait régner au profit du peuple. Le roi, dans la plupart des cas, prononçait des serments et s'engageait solennellement, au nom de ses ancêtres, à travailler pour la population et à ne pas commettre des abus, des actes de vol, de détournement de femmes, etc. Un contrat liant le roi et sa population par un engagement réciproque était souvent conclu, par exemple, en pays ashanti.

Le roi lui-même était sous la surveillance d'un certain nombre de pouvoirs partiels, par exemple ses conseillers ou les griots. Ainsi, dans le système des royaumes yoruba au Bénin, les grands conseillers du roi avaient le pouvoir de sanctionner. Quand ils voyaient que le roi avait fauté ou qu'il se comportait de façon autocratique, ils lui envoyaient des œufs de perruche pour lui donner l'ordre de se suicider. Les griots de leur côté exprimaient au roi les idées et les critiques de la population. Ces critiques ne pouvaient pas être formulées par n'importe qui ; seuls les griots avaient le droit, traditionnellement,

de s'exprimer avec beaucoup de liberté devant le roi. Ces propos prenaient la forme de proverbes ou de contes qui laissaient entendre clairement que le roi était visé, mais en évitant de lui faire perdre la face devant toute l'assistance. Elles devaient être prises au sérieux, tout le monde comprenait ce qui avait été dit. Même si ce n'était pas à travers des commentaires injurieux à l'égard du roi, tous les adultes comprenaient et prenaient acte.

Toute une panoplie de rituels mettaient en garde le roi et lui montraient qu'il devait exercer ses fonctions en toute responsabilité. D'ailleurs, chez les Mossi, le candidat à la chefferie se présentait dans le plus simple appareil avant qu'il ne soit désigné ou investi. Il portait un petit pantalon, avait le buste nu et son corps était couvert d'une peau de mouton. Cela signifiait qu'au départ, le roi était dépouillé de tout ; il arrivait sans rien au pouvoir et devait se comporter sans s'enrichir sur le dos de ses sujets. Le roi devait être soumis aux devoirs et aux contraintes de son nouvel état ; ses obligations lui étaient rappelées à chaque grande cérémonie ou « salutation ».

Ce qui est très caractéristique actuellement chez les dirigeants africains, c'est que l'idée d'avoir à rendre compte à des instances – une idée qui était très forte pendant la période précoloniale et au temps colonial – a souvent disparu. Dans ce cas, ces élites sont légales, la plupart du temps, parce qu'elles fonctionnent en conformité avec les lois, mais elles ne sont pas légitimes. Selon moi, une élite devrait être au-dessus du commun des gens du point de vue juridique, mais aussi au plan éthique et moral qui fonde la légitimité. Toutes ces qualités manquent à bon nombre de nos dirigeants africains aujourd'hui ; dans ce cas, il faut leur dénier la dénomination d'élite.

Joseph KI-ZERBO, A quand l'Afrique ? Editions d'En bas, 2013 pp. 83-86.

#### Questions (20 points)

##### 1) Résumé (8 points)

Résumez ce texte de 709 mots au quart (1/4) de son volume.

Une marge de 10% en plus ou en moins sera admise. Vous mentionnez le nombre exact de mots employés à la fin de votre résumé.

##### 2) Explication de vocabulaire : (2 points)

Expliquez les expressions suivantes selon le texte :

- L'esprit d'irresponsabilité ;
- Être au-dessus du commun des gens.

##### 3) Discussion (10 points)

Sujet : « Les chefs d'Etat ont une tendance à vouloir diriger sans répondre de leurs actes ».

A l'aide d'exemples précis, discutez cette affirmation du professeur Joseph KI-ZERBO.



## UN, DEUX, MARCHE

A Wanné

Un

Deux

Marche

Femme des champs

Un

Deux

Marche

Femme des marchés grouillants

Un

Deux

Marche

Femme fatiguée

Femme vieillie

Femme analphabète

Femme trompée

Femme tronquée

Femme délaissée

Marche, Marche

Pour Ayiman ton enfant

Pour l'avenir

Un

Deux

Marche

Femme des lunes de miel

Un

Deux

Marche

Femme des jouissances sans puissance

Un

Deux

Marche

Femme aux cent voix sans voix

Un

Deux

Marche

Femme des grossesses précoces

Un

Deux Un Deux Un Deux Un deux

Paul DAKUYO ; *Négroïdes*. Paris, Ed. Silex, 1988

(Cité par Me Titinga Frédéric PACERE et Yves DAKOUO dans Poésie du *Burkina Faso*, *anthologie francophone*, Ed. Harmattan Burkina, 2012.

Faites de ce texte un commentaire composé. Sans dissocier le fond de la forme, vous pourriez, par exemple, montrer par quels procédés l'auteur met en exergue le sort misérable de la femme et la nécessité de son combat.

### 3<sup>ème</sup> sujet : Dissertation

Dans Lettres à un jeune poète, Editions Grasset, Rainer-Maria Rilke affirme : « Une œuvre d'art est bonne quand elle est née d'une nécessité. »

En vous appuyant sur des exemples précis empruntés à la littérature, vous discuterez cette affirmation.

-----